



Pôle : Cadre de Vie et Aménagement **Direction :** Direction de l'Espace Public

Service: Voirie

Suivi par: Florent SCHMITT Tél: 02 47 39 71 89

ARRÊTÉ DU MAIRE 2024/1471 Définitif de circulation et stationnement D2024 - 29 Stationnement pour Handicapés

Le Maire de la Ville de JOUÉ LÈS TOURS.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code la Route,

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU le décret n° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

VU l'arrêté de délégation n°2020/997 en date du 03/06/2020 donnant délégation de signature à M. Lionel AUDIGER 6^{ième} adjoint au maire délégué à la Voirie, aux Transports et mobilités et à la Gestion des Fluides pour signer le présent arrêté,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions de déplacement des handicapés à travers la ville, en créant des emplacements de stationnement réservés.

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}:</u> Le stationnement de tous les véhicules, excepté ceux des handicapés G.I.G, G.I.C est considéré comme gênant sur les emplacements suivants :

00	somme genant our les emplacements survants .					
✓	Rue d'Amboise	: : :	1 2 2	sur le parking du CLPE sur le parking de l'école Vallée Violette sur le parking devant la MJC		
✓	Rue Ampère	:	1 2	Face au n°2 Hauteur rue Niepce		
✓	Rue Honoré de Balzac	:	1	au n°1		
✓	Rue Montreuil Bellay	:	1	1ère place de parking Nord-Ouest		
✓	Rue Berlioz	:	1 1	Face au n°1/3 Face au n°13		
✓	Rue Marcelin Berthelot	:	1	au n°1		
✓	Place Adrienne Bolland	:	2	côté Sud de la place		
✓	Allée du Bosquet	:	1	Face au n°4		
✓	Rue Jean Bouin	:	2 1 2 1	entrée de la piscine face à la rue Léo Lagrange sur contre allée à l'angle Nord Est du centre aquatique entrée du stade d'honneur de football sur contre allée angle rue Mansart		
✓	Rue Aristide Briand	:	1 1	Face au n°2 au n°28		
	Rue Bugeaud	:	2	Parking côté sud		

	Rue de Candé	:	2	au n° 3/5
	Rue Armand Carrel	:	1 1	au n° 3 à l'angle avec rue Poré
✓	Rue de Chantepie	:	1	angle rue Aristide Briand
✓	Rue Claude Chappe	:	1	au n°2
✓	Rue Chaptal	:	1 1	au n°3 Face au n°11
✓	Allée de Chenonceaux	:	1 1	au n°18/20 Hauteur du centre commercial (accès Est)
✓	Rue de Chenonceaux	:	1 1	Centre commercial de la Vallée Violette Angle allée Chenonceaux (côté ouest) Centre commercial de la Vallée Violette
			1 1	Angle allée Chenonceaux (coté est) A l'angle de la rue de Montsoreau (coté est) Devant le Centre Municipal d'Animation
✓	Place Georges Clémenceau	:	1	angle rue Lafayette/rue Honoré de Balzac
✓	Rue Pierre de Coubertin	:	1	au n°6
✓	Rue Debrou	: : :	1 2 1	A l'ouest de l'entrée de la résidence Debrou Côté sud de la rue, à l'ouest de l'îlot 1ère place sur le parking au droit de la SMAC
✓	Rue Philibert Delorme	: : :	2 1 1 1	à côté du 1 devant le 5 face au 22 de la rue face au 11 de la rue
✓	Rue Descartes	:	2	sur le parking
✓	Rue Donné	:	1	au n°8
✓	Rue de la Douzillère	: : : :	1 1 2 2 1	1ère place au nord-ouest du parking de la gare Face au n°174/172 au n°9 (parking du Trident côté Ouest) au n°9 (parking du Trident coté Est) à Saint Gatien
✓	Rue du Colonel Driant	:	1	Face au n°2
✓	Rue Henri Dunant	:	1	au n°27
✓	Place de l'Eglise	:	1	au n°5
✓	Rue du Général Estienne	:	2	face au n°3
✓	Rue Henri Fabre	:	2	face au n°3
		:	1	face au n°4
✓	Rue Fleming	:	3	sur le parking, angle rue de la Rabière
✓	Rue du Maréchal Foch	:	1	au n°4
		:	1	face au n°20

✓	Place des Fontaines	:	1 1	Parking Centre Administratif (Hauteur Laboratoire) Parking Centre Administratif (Hauteur Banque Populaire)
✓	Rue Léon Foucault	:	1	Devant la mosquée (angle rue Paul Sabatier)
✓	Rue Anatole France	:	1	Côté pair 2 ^{ème} place angle rue de Chantepie
✓	Rue Gamard	:	1	entre le n°2 et le n°4
✓	Boulevard Gambetta	:	1	au n°8
✓	Rue Charles Garnier	:	2 2	Sur le parking (Face au n°4E) Face au n°4A
✓	Chemin de St Gatien	:	1	au n°11
✓	Avenue du Général de Gaulle	: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	1 1 1 1 1 1	au n°4 au n°5 au n°6 au n°8 au n°10 Face au n°5 Face au n°19 au n°25
✓	Rue Françoise Giroud	:	2	sur le parking, angle av. de la République
✓	Rue Jean Goujon	:	1	Face la résidence Jean Goujon
✓	Place des Halles	:	1	Côté ouest en face de l'Eglise
✓	Allée de l'Hermitière	:	1	au n°23
✓	Rue des Hirondelles	:	1 1	Sur le parking de l'école élémentaire Blotterie à hauteur de l'entrée au n°6
✓	Place des Droits de l'Homme	:	1	Maison pour tous (hauteur entrée)
✓	Rue Jean Antoine Houdon	:	1	au n°2
✓	Boulevard Jean Jaurès	:	2 1	Hauteur n°79, voie de desserte de l'hôtel « Chéops » Face au n°9
_	Avenue du Lee	:		
•	Avenue du Lac	-	2	A gauche de l'accès au parc des Bretonnières
√	Rue Paul Langevin	:	2	devant entrée école primaire Rotière
√	Rue Pierre Laplace	:	2	au n°6
✓	Rue Lavoisier	:	2 1	Face au n°8 Face au n°2
✓	Place du Général Leclerc	: :	1 1	côté rue du Comte de Mons côté rue Aristide Briand
✓	Rue Lenôtre	: : :	3 1 1	face au n°6 face au n°1 derrière le n°2

✓	Rue Soufflot	:	2	Angle rue C.Garnier
✓	Place Léo Lagrange	:	2	sur terre-plein central
✓	Rue Pierre Lescot	: : : : : : : : : : : : : : : : : : : :	3 1 3 1 1	face au n°11 face au n°9 à côté du n°2 face au n°2 derrière le n°1
✓	Place de la Liberté	:	1 1	Sur le parking côté Nord-Est Sur le parking angle Anatole France/République
✓	Rue des Frères Lumières	:	1 1	au n°6 Face au n°12 (angle Gay Lussac)
✓	Rue Gay Lussac	:	1 1	Face au n°2 au n°9
✓	Rue du 8 mai	:	1	Angle rue de Verdun (1ère place)
✓	Parking école Maisons Neuves	:	2	de part et d'autre du portail
✓	Allée Andrée Malraux	:	6	Face à l'entrée de la salle entrée Malraux
✓	Allée André Malraux	:	2	sur le parking, face au parvis de l'Espace Malraux
✓	Rue Mangin	:	1	face au 7
✓	Place de la Marne	:	2 2	face à la salle Jacques Brel près de l'accès parc de la Rabière
✓	Rue des Martyrs	:	1	au 67/69
✓	Rue Jean Monnet	:	2	Salle Jean Bigot
✓	Rue Comte de Mons	: : :	1 1 1 1	au n°5 au n°30 Face à l'école Marie Curie côté sud de l'Eglise
✓	Parking Comte de Mons	:	3 2	côté Nord côté Est
✓	Route de Monts	:	1	sur le parking du château de La Borde
✓	Rue Montaigne	: : :	1 1 1 1	Parking en haut angle rue Rabelais Parking en bas de l'immeuble Parking à l'angle Nord-Ouest Devant la banque
	rue de Montrichard	:	1	face à l'entrée du collège
	Contre-allée rue de Montsoreau	:	1	Face au centre commercial
✓	Rue Paul Louis Courier	:	2	Parking Ecole Elémentaire Morier
✓	Rue du Morier	:	1	Parking Ecole Elémentaire Morier
✓	Rue Jean Moulin	:	1	Face au n° 5

✓	Avenue Mozart	: :	1 1	1 ^{ère} place du parking face à la rue Berlioz sur contre-allée, parking Sud
✓	Rue Niepce	:	1	Face au n°5
✓	Place du 11 Novembre	:	1	parking face aux habitations
✓	Rue Roland de la Olla	:	1	à proximité de l'entrée du gymnase de la Rabière
✓	Rue Denis Papin	: :	1	Hauteur Frans Bonhomme Face à Hervé Thermique
✓	Allée du Parc	:	1	sur le parking
✓	Rue du Petit Paris	:	1	Salle des Grands Chênes
√	Place Parmentier Rue des Pervenches	: :	1 1	Face au n°6 (sur le parking) côté Nord de la rue
✓	Rue du Colonel Picot	:	1 1	Face au n°3 Face au n°11
✓	Rue Germain Pilon	: :	1 1	Face au n°4 Hauteur accès centre commercial (Lavoisier)
✓	Impasse du Placier	:	1	sur le parking
✓	Rue du Plessis	:	1	au n°11
		:	1	face au n°5
✓	Rue Jacques Poirier	:	1 1	Face au n°4 Face au n°24
✓	Rue des Pommiers	:	1	Hauteur du collège Beaulieu
✓	Rue Poré	:	1	Face au n°17
✓	Rue James Pradier	:	1	au n°3
		:	1	devant la salle de sport de combat
✓	Rue Francis Poulenc	:	2	au n°10
✓	Rue Rabelais	:	2	Entrée Hôtel de Ville
✓	Avenue de la République	:	1	Parking côté Est entre le Bd Gambetta et l'avenue V. Hugo
✓	Rue des Ribains	:	1	au n°15
✓	Rue des Rochecorbon	:	1	à l'entrée de l'immeuble
✓	Rue Auguste Rodin	: : : :	1 1 2 1 1	au n°9 angle rue Houdon Face au n°2 Face au n°4 au n°3
✓	Rue Jean Rogier	:	1	Sous le porche, côté sud
✓	Rue de la Rotière	:	1	au centre commercial à hauteur du tabac
✓	Place de la Rotière	:	1	sur le parking

✓ Rue Paul Sabatier : 1 au n°3

1 face au n°22

✓ Rue George Sand : 3 Hauteur « BNP PARIBAS »

✓ Rue de Sully : 1 au n°1

1 au n°3

✓ Rue Charles Tellier : 1 Face au n°29

1 au n° 35

✓ Place de la Croix Porchette : 1 Parking au droit du foyer Alouette

✓ Rue de Verdun : 3 au n°40 rue de Verdun côté rue Fleming

1 au n° 40 rue de Verdun côté rue Poré

Stade Pierre Albaladéjo

soit au total 233 Places

Article 2 : Les présentes dispositions seront signalées réglementairement par les soins et aux frais la Ville.

Article 3 : Les dispositions prévues à l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

<u>Article 4</u>: Toute infraction aux présentes dispositions sera constatée par un agent ou fonctionnaire dûment assermenté et poursuivie conformément à la loi.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures concernant le stationnement réservé aux handicapés auxquelles il se substitue.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Pour exécution à :

- M. le Commissaire Central de Police de Tours,
- M. le Responsable du Commissariat de Police de Joué-lès-Tours,
- M. le Directeur de la Police Municipale de Joué-lès-Tours,

Pour application:

-CTM.